

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Jean Rossiaud et Joris Vaucher: «Bannissement des sacs en plastique».

11 avril 2023

Rapport de M. Amar Madani.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la CSDOMIC lors de la séance du 27 septembre 2017. Elle a été traitée lors des séances des 25 janvier 2018, 23 mai, 13 juin 2019 et 2 mars 2023 sous les présidences de M^{mes} Fabienne Beaud, Hélène Ecuyer, MM. Jean-Pascal Cattin et Maxime Provini. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin et M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désastre environnemental que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination;
- qu'il faut cinq secondes pour produire un sac plastique, cinq minutes pour le consommer, cinq cents ans pour le dégrader;
- que les sacs en plastique sont nocifs pour la faune et la flore;
- que les sacs de caisse engendrent une pollution visuelle de nos villes et campagnes;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- que l'incinération des sacs en plastique engendre des rejets de dioxine, dangereux pour la santé;
- que les sacs en plastique sont conçus à partir de matières fossiles non renouvelables et de plus en plus rares;
- que par exemple la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a emboîté le pas à 168 villes américaines qui ont déjà banni, tarifé ou taxé l'usage du sac plastique à usage unique, ce qui concerne un bassin de population de plus de 16 millions de personnes;

- que la ville marocaine de Taounate s’est déclarée ville sans sacs en plastique, une initiative décidée en marge de la COP 22 en novembre 2016 à Marrakech, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Ville de Genève;
- de renoncer à l’utilisation de sacs plastique comme contenants pour les poubelles publiques de la Ville situées dans l’espace public.

Séance du 25 janvier 2018

Audition de M. Alfonso Gomez, motionnaire

M. Gomez relève le désastre environnemental que représente le plastique tant au stade de sa production qu’à celui de son élimination. A propos de son élimination, les commissaires ont certainement pu constater l’état effarant des plages de l’Atlantique: beaucoup d’entre elles sont polluées par des déchets et des sacs plastique. La motion M-1273 est motivée par ce constat général ainsi que par la nécessité de lancer une campagne ou au moins de donner un signal de prohibition des sacs plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole. La Ville de Genève n’a pas les compétences pour interdire leur fabrication et leur distribution mais elle peut agir localement en interdisant leur distribution lors de manifestations qu’elle organise, qu’elle finance ou qu’elle soutient. Par exemple, la Ville a fortement limité la distribution de sacs à la Fête de la musique. Aux Fêtes de Genève, en revanche, les sacs plastique continuent à être distribués. Par ailleurs, M. Gomez déplore que des sacs plastique soient utilisés comme contenants pour les poubelles publiques de la Ville situées dans l’espace public: ceux-ci se dégradent très lentement et leur incinération engendre des rejets de dioxine, dangereux pour la santé. M. Gomez rappelle qu’une grande majorité des conseillers municipaux avaient accepté de traiter cet objet en urgence et de le renvoyer à la CSDOMIC pour approbation.

Questions des commissaires

En référence au texte de la motion, une commissaire souhaite savoir ce que sont les sacs de caisse (cf. 4^e considérant). Elle ne comprend pas non plus le lien entre la motion et les besoins des clubs dans les salles multisports (cf. 5^e considérant).

Dans le texte que les motionnaires ont soumis au Secrétariat du Conseil municipal, M. Gomez ne voit pas de considérant mentionnant les besoins des clubs cités par M^{me} Hélène Ecuyer. Si celui-ci figure sur le texte que les commissaires ont reçu, M. Gomez s’en excuse. Ce considérant est effectivement une erreur et

ne fait pas partie de la motion. Concernant les sacs de caisse, M. Gomez explique qu'il s'agit des sacs distribués dans les caisses des magasins. Beaucoup de ces sacs sont encore en plastique ou alors sont dits «biodégradables» mais ne le sont pas en réalité.

La même commissaire confirme que les sacs prétendument biodégradables sont dans un état lamentable après trois jours d'utilisation. Il faudrait pouvoir les différencier plus facilement des sacs réellement biodégradables.

M. Gomez pense que leur différenciation est une question de communication qui relève de la responsabilité des entités publiques et organisations environnementales. Il ajoute qu'il existe deux types de sacs biodégradables: ceux fabriqués à base d'amidon (biopolymère) qui sont les vrais sacs biodégradables, et les autres qui sont les oxo-biodégradables. Ces derniers se dégradent en tout petits morceaux de plastique. Ces sacs ne peuvent pas véritablement être différenciés des sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole (ci-après: sacs en plastique ou sacs plastique). Pourtant, on les appelle «sacs oxo-biodégradables». Ce nom vient du fait qu'ils se dégradent en plus petits morceaux que les autres. La motion M-1273 demande évidemment à ce que la Ville de Genève utilise les sacs biodégradables à base d'amidon et non les autres.

Une commissaire souhaite avoir des exemples concrets de manifestations ou d'entités présentes à celles-ci qui distribueraient des sacs en plastique. Effectivement, elle est surprise de la première invite au Conseil administratif, puisqu'aujourd'hui, en Ville de Genève, tout doit être recyclable.

M. Gomez confirme que les sacs plastique ne sont effectivement plus distribués à la Fête de la musique. En revanche, certains stands de nourriture à l'emporter aux Fêtes de Genève en distribuent encore.

La même commissaire fait remarquer que la plupart des stands de manifestations organisées, financées ou soutenues par la Ville de Genève fournissent des gobelets recyclables.

M. Gomez confirme les propos de la commissaire mais rapporte qu'il y a trois ans, à l'achat d'un kebab, celui-ci lui a été donné dans un sac plastique. M. Gomez recommande que les autorités publiques inscrivent, dans les autorisations délivrées, l'interdiction de distribuer ce type de sacs.

La même commissaire demande si l'utilisation de sacs plastique pour les contenants des poubelles publiques n'était pas un des sujets de la première législation de M. Pierre Maudet. Le matériel urbain de la Ville de Genève ne semblait pas adapté.

M. Gomez confirme qu'il est tout à fait possible que la Ville de Genève ait changé son matériel urbain pour ne plus avoir de poubelles standards, c'est-à-dire

celles que la Voirie déclipait. Celles-ci ont été remplacées pour des raisons de sécurité. En revanche, il existe aujourd'hui des poubelles qui n'ont pas ces inconvénients.

La même commissaire souhaite savoir si des communes genevoises utilisent encore l'ancien système.

M. Gomez rapporte que la Ville de Vernier n'utilise pas de sacs plastique.

La même commissaire souhaite savoir quelles sont ces communes.

M. Gomez ne peut pas lui donner de noms mais propose de poser la question aux conseillers administratifs de plusieurs communes.

Un commissaire demande si M. Gomez peut se renseigner sur les usines qui recensent le plastique pour en faire du carburant et faire fonctionner des machines agricoles. Une usine de ce type existe notamment en Italie.

M. Gomez se renseignera volontiers mais fait remarquer que le plastique restera toujours du plastique. Le brûler, c'est produire des déchets à base de CO₂. Des usines utilisent certainement le plastique pour produire du carburant; il n'empêche que ce carburant produira forcément des déchets et qu'au moment de brûler, le plastique produira du CO₂. Le plastique est fait à base de carbone: le transformer en essence revient à refermer le cycle du CO₂.

Un commissaire demande, si la Ville de Genève interdit les sacs plastique noirs, par quoi elle compte les remplacer.

M. Gomez répond que la première solution recommandée par les Verts est de faire ses courses en pensant à prendre un sac réutilisable. Comme toujours, la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas: c'est la moins polluante. Le meilleur sac est celui qu'on réutilise. Si cette solution n'est pas envisageable, il reste les sacs biodégradables à base d'amidon. Il n'est évidemment pas possible de remplacer tous les sacs en plastique par ces sacs: cela perturbera la production agricole de maïs. M. Gomez est persuadé qu'à partir du moment où les entités publiques, aussi modestes soient-elles, interdisent les sacs plastique ou que les citoyens refusent d'utiliser ce type de sac, les habitudes de production et de consommation changeront.

Le même commissaire ne parle pas des sacs en plastique dans le commerce mais des sacs plastique utilisés comme contenants pour les poubelles publiques de la Ville situées dans l'espace public. Par quoi ces sacs plastique seront-ils remplacés? Il n'est pas certain que l'utilisation de sacs biodégradables soit optimale: ceux-ci se dissolvent par eux-mêmes et deviennent presque invisibles. Le même commissaire suggère d'étudier la possibilité de faire recours aux matériaux biosourcés, c'est-à-dire compostables: ceux-ci peuvent se transformer en eau ou en CO₂.

M. Gomez indique qu'il est tout à fait possible de renoncer aux sacs plastique dans les poubelles: autrefois, les poubelles publiques de la Ville situées dans l'espace public n'avaient pas de sacs plastique. Ce système existe encore dans certaines communes telles que Vernier. Les sacs à base de biopolymère sont biodégradables par l'action de micro-organismes et sont fabriqués à partir de matières premières naturelles (principalement le maïs). Cependant, remplacer tous les sacs plastique par ces sacs perturbera la production agricole. L'utilisation de ces sacs reste donc une solution parmi d'autres.

Un commissaire suggère de remettre sur pied le plan Wahlen pour accélérer la production d'amidon.

M. Gomez rappelle qu'une initiative a été lancée à ce sujet par le milieu paysan pour favoriser la production nationale.

Discussion et vote éventuel

Un commissaire suggère d'auditionner M. Barazzone.

La proposition est acceptée par tous les commissaires.

Séance du 23 mai 2019

Discussion et vote éventuel

Un commissaire rappelle que M. Barazzone a déjà effectué une communication au sujet du bannissement des sacs en plastique. La présidente note que la commission doit tout de même voter sur cette motion pour pouvoir clore cet objet.

Un commissaire aimerait que la motion soit liée aux autres motions en suspens concernant l'interdiction du plastique à usage unique en Ville, soit la motion M-1360. Un commissaire précise que cela sera possible lorsque le Bureau aura inscrit ces motions à l'ordre du jour des plénières. La présidente précise qu'il n'est pas sûr que toutes ces motions arrivent en même temps à l'OJ.

Un commissaire, rapporteuse des motions M-1360, M-1362 et M-1363, précise que ces trois motions sont déjà liées mais n'ont pas encore été votées. Il est donc impossible de les lier à la motion M-1273, et elle note qu'il s'agirait là de temps perdu si ces motions venaient à être liées. La présidente note que si ces motions arrivent en même temps dans l'ordre du jour du Conseil municipal, il sera possible de les traiter en même temps.

Un commissaire propose que cette motion soit retravaillée avant de la renvoyer au Conseil administratif. Sur la première invite de la motion, concernant l'interdiction de la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés

du pétrole lors de manifestations organisées par la Ville, le commissaire n'a rien à redire. En revanche, en ce qui concerne la deuxième invite, il note qu'il n'existe actuellement pas de solutions alternatives aux sacs-poubelle plastique existants en Ville. Appliquer cette motion signifierait modifier le cahier des charges des employés de la Voirie et cela ne satisfait pas le commissaire, qui se demande alors si cette motion peut être votée en l'état. Il propose de supprimer la deuxième invite et de ne maintenir que la première.

La présidente propose de présenter cette suppression d'invite comme un amendement, sur lequel la commission votera. Le même commissaire rappelle qu'une motion du Parti démocrate-chrétien a été déposée au Conseil national et au Conseil des Etats en 2010, motion soutenue à l'époque. Cette mesure n'avait pas pu être appliquée pour diverses raisons. Dans la mesure où la Suisse ne participe pas de manière significative à la pollution plastique à l'échelle mondiale, l'Office fédéral de l'environnement avait alors estimé que soutenir l'interdiction du plastique était une mesure disproportionnée. Cela entravait aussi la liberté de commerce. Il estime alors que l'on peut voter cette motion en l'état, mais indique qu'il demandera à ce que cette deuxième invite soit supprimée.

Un commissaire annonce que son groupe ne négociera pas sur cette invite, le règlement actuel de la Ville ne stipulant aucune obligation d'utiliser ou non des sacs en plastique. Les Verts estiment que la Ville a cette liberté de pousser ses partenaires à utiliser constamment des sacs biodégradables, voire compostables. L'idée serait d'utiliser des sacs en amidon et non pas ceux en plastique recyclés. Il est important que la Ville de Genève accélère la cadence en termes de taux de recyclage et montre l'exemple. Il est possible d'utiliser ces sacs en amidon sur les poubelles de la Ville, et il ne voit pas pourquoi la Ville ne pourrait pas l'appliquer.

Une commissaire note qu'il existe actuellement une alternative aux sacs en plastique. A Châtelaine, des arrêts de bus sont équipés de corbeilles métalliques de tri, sans sacs en plastique. Il est donc tout à fait possible d'avoir des poubelles sans plastique en Ville.

Un commissaire estime qu'il est important d'accepter cette motion avec ses invites actuelles et note qu'au cas où le Conseil administratif ne pourrait pas appliquer cette mesure, il a la possibilité de se justifier sur la raison qui l'empêcherait d'appliquer cette idée. Si le Conseil administratif ne pouvait pas appliquer cette invite pour des raisons financières ou techniques, il n'aurait donc qu'à l'expliquer. D'autre part, cette invite est un bon input, une position exemplaire que le Parti démocrate-chrétien soutient dans la mesure de ses possibilités.

Un commissaire annonce qu'il soutiendra la proposition concernant la deuxième invite de cette motion.

Une commissaire rappelle que durant la dernière séance plénière, le Conseil municipal a voté un crédit pour l'achat de nouvelles poubelles, renvoyé à la CSDOMIC. Dans le cadre de ce projet d'achat de nouvelles poubelles, elle aurait aimé savoir quelles sont les possibilités en termes de poubelles, en posant les questions au magistrat, et regrette que le département n'ait pas pu être auditionné ce soir. Elle propose ainsi de surseoir au vote, et de lier cette motion à la proposition de crédit.

Une commissaire note que les conditions de travail sont parfois difficiles dans la commission en raison d'une forte volatilité des sujets qui empêche de centrer la discussion. Pour revenir au sujet de la motion, la commissaire rappelle que l'Etat du Kerala, dans le sud de l'Inde, a interdit les sacs en plastique dans les commerces, dans les grandes surfaces, alors même que l'Etat compte 18 millions d'habitants. Elle estime donc qu'interdire les sacs en plastique dans une ville de 200 000 habitants ne devrait pas être impossible. D'autre part, la technologie sur les sacs récupérables permet aujourd'hui des alternatives aux sacs en plastique. Elle note qu'il aurait été intéressant d'avoir l'avis du magistrat ou d'un directeur du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) concernant la question. La présidente rappelle qu'aucun responsable du DEUS ne pouvait se rendre à la commission ce soir. La commissaire se positionne donc pour un report du vote de cette motion.

Un commissaire est conforté dans son idée de retirer la deuxième invite. La comparaison avec l'Inde lui paraît inappropriée par rapport à la taille de la Ville de Genève. D'autre part, en ce qui concerne l'idée des sacs compostables, l'idée d'incinérer des sacs à partir de ressource agricole le gêne. En l'état, il n'existe donc pas d'alternatives viables. C'est pour cela que cette proposition n'avait pas été mise en place au niveau fédéral à l'époque. Il maintient donc sa demande de suppression de la deuxième invite.

Un commissaire souhaite revenir sur la question de la sécurité. Des sacs opaques, à l'instar de sacs biodégradables, permettent de placer des objets explosifs sans être vus par exemple. Les sacs transparents qu'utilise actuellement la Ville sont pour cela plus sécuritaires, et il serait important de mettre en lumière ces questions lors de questions au magistrat.

Une commissaire rappelle que les poubelles métalliques peuvent être renversées et vidées manuellement par les personnes de la Voirie, ce qui ne change pas leur cahier des charges. D'autre part, pour la commissaire, mettre en avant la petite taille de la Suisse n'est pas pertinent, car sa taille ne la dispense de mener la lutte contre la pollution plastique.

Un commissaire note qu'il faudrait auditionner un responsable de la Voirie sur les sacs compostables, au vu de leur fragilité. Il faudrait se pencher sur la possibilité d'avoir un objet moins fragile, afin de continuer à avoir des

poubelles suffisamment solides pour limiter la pollution supplémentaire dans l'espace public.

Un commissaire souhaite préciser qu'un sac biodégradable peut se dégrader dans la nature au bout de six mois, tandis qu'un sac compostable se dégrade dans un environnement distinct et contrôlé en moins de trois mois. Il n'y a aucune incinération dans le processus. La motion parle de sacs biodégradables en ce qui concerne les partenaires de la Ville lors d'organisation d'événements, tandis que les sacs-poubelle de la Ville sont traités séparément dans la deuxième invite. Il rejoint la proposition de report du vote, en s'interrogeant comment il sera possible de lier deux sujets différents.

Un commissaire souhaite savoir quelles sont les alternatives aux poubelles actuelles et se positionne donc sur une audition supplémentaire.

La présidente note que supprimer la deuxième invite de la motion ne permettrait de se concentrer que sur les sacs plastique, et que les poubelles seraient reliées à une autre motion. La présidente propose de passer au vote concernant la proposition d'auditionner le magistrat. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et le vote est donc reporté. La suppression de la deuxième invite sera reportée au vote final de la motion.

Séance du 13 juin 2019

Audition de M. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre, ainsi que de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel de M. Guillaume Barazzone (DEUS)

M. Lorenzi entame sa présentation en rappelant que près de 3300 réceptacles à déchets sont disséminés sur le territoire de la Ville, dont 2000 corbeilles de rue. Près de 175 corbeilles sont nécessaires chaque année pour remplacer et compléter la base installée, financée par le budget de fonctionnement du service de la Voirie. Ce mobilier est largement éprouvé durant l'année. Le modèle Arkea, aujourd'hui utilisé, est relativement fragile, et n'est plus disponible en appel d'offres, une seule entreprise proposant aujourd'hui ce modèle.

L'idée serait donc de proposer un modèle de corbeille propre à la Ville de Genève, qui profiterait de la compétence externe et qui permettrait à la Ville de ne pas dépendre d'une entreprise. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), en partenariat avec le Service de la Voirie, a déposé un modèle, qui est aujourd'hui propriété de la Ville. La Ville peut potentiellement toucher des royalties sur ce modèle, notamment si d'autres communes genevoises viennent à utiliser ce modèle. La Ville de Carouge a déjà versé des royalties et la Ville de Nyon présente un intérêt dans l'acquisition de ce modèle.

L'avantage d'avoir un modèle propre à la Ville permet d'avoir le monopole sur son modèle, d'en tirer des royalties et d'arriver sur le marché avec de nouvelles exigences, garantissant les modèles sur cinq ans. La largeur de la cuve peut être optimisée, ce qui n'est actuellement pas le cas. Il est toujours possible d'améliorer ce modèle, puisqu'il appartient à la Ville, ce qui ne nécessite pas de demande externe. Deux types de corbeilles sont aujourd'hui utilisées. D'autre part, les corbeilles carénées et les corbeilles transparentes. Les poubelles actuelles n'ont pas de cendriers intégrés, tandis que le modèle Ville de Genève, sensiblement moins cher, possède un cendrier qui permet une utilisation facilitée pour les usagers et pour la Voirie.

Le modèle créé par la Ville comprend un cendrier intégré sur le haut de la corbeille. La forme incurvée de la poubelle permet aussi de faciliter le ruissellement de la pluie et donc d'éviter les excès de liquide et les risques de corrosion. La caisse de vidange du cendrier a été augmentée et simplifiée, se vidant directement dans la poubelle. Le support de sac est simplifié, et le système pour changer les sacs, simplifié. Le système de blocage de la cuve a été amélioré.

En termes de coûts, une corbeille de la Ville coûte 440,50 francs par unité, moins cher que les poubelles actuelles, coûtant 570 francs par unité. Une économie de 35% est donc possible, tout en améliorant les fonctionnalités, la corbeille de la Ville étant plus fonctionnelle. D'autre part, les royalties versées par d'autres communes créent un revenu supplémentaire d'environ 5000 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si le modèle actuel est perfectible, notamment pour savoir si ces corbeilles peuvent être utilisées sans sacs plastique. M. Lorenzi lui répond que les poubelles avec bac sont difficiles et coûteuses à entretenir et que ce n'est pas aujourd'hui la solution envisagée. La Ville de Lausanne utilise aujourd'hui partiellement des corbeilles sans sacs, mais est consciente des problèmes posés par cette technique. Il souhaite savoir quelles seraient les alternatives possibles aux sacs-poubelle plastique. M. Lorenzi note que les sacs actuels sont déjà issus de sacs recyclés. Les sacs pèsent 1% de tout ce qui est concerné au niveau des corbeilles de rue. Un sac en papier coûte beaucoup plus cher qu'un sac plastique recyclé. Il est donc techniquement possible de trouver une alternative, mais ces alternatives restent coûteuses et plus risquées. Le même commissaire souhaite enfin savoir si les modèles Arkea seront renouvelés. M. Lorenzi note que dans la mesure où les modèles Ville sont presque terminés, la Ville n'a plus d'intérêt à renouveler l'achat de ces sacs. Le même commissaire souligne l'effort consenti par le service vers un système beaucoup plus avantageux sur le plan économique et sur le plan ergonomique.

Un commissaire souhaite savoir si la contenance est la même entre les anciennes et les nouvelles corbeilles. M. Lorenzi répond que la contenance est la même, mais que l'accès a été optimisé, afin que rien ne puisse bloquer l'accès de certains objets au fond de la cuve. Le même commissaire souhaite savoir si d'autres modèles plus gros ne seraient pas disponibles, notamment sur de grosses artères commerciales. M. Lorenzi répond que le projet est également de mettre en place des passages additionnels des équipes de la Voirie. Il s'agit donc plus d'une réorganisation des passages de la Voirie que d'une augmentation de la contenance. Le commissaire souhaite aussi savoir si des feux de poubelles dus aux mégots peuvent avoir lieu dans ces nouveaux modèles. M. Lorenzi note qu'à sa connaissance, il n'y a eu que quatre cas depuis son entrée en fonction avec les anciens modèles, les feux de poubelles restent relativement rares au vu du faible niveau d'oxygène présent dans une poubelle.

Un commissaire note que les poubelles peuvent cacher des charges explosives et que le recours à des poubelles transparentes permet d'éviter l'utilisation des poubelles comme cache. Il souhaite savoir si la question de la sécurité a été prise en compte dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle corbeille. M. Lorenzi note que cette question a été posée mais n'a pas été approfondie, le risque d'attentats étant bien moins élevé à Genève que le risque de vandalisme. Les questions esthétiques ont également été prises en compte afin de ne pas perturber l'harmonie de l'espace public, et les poubelles transparentes posent un problème sur ce plan.

Un commissaire rappelle qu'un problème en Suisse est la revalorisation des déchets, peu de déchets étant recyclés. Il souhaite savoir si les sacs en biopolymère sont une alternative envisageable. M. Lorenzi répond que le sac compostable reste un objet relativement fragile qui risquerait d'être contre-productif. D'autre part, il est difficile de savoir ce que vont mettre les citoyens dans les poubelles, ce qui peut, en fonction, altérer la résistance des sacs. Si la solution n'est pas adoptée aujourd'hui, le service réfléchit à un système de tri de poubelle de rue. Pour parler d'autres communes, Vernier a aujourd'hui un système de tri dans la rue, tandis que Lancy est revenue en arrière, un trop grand nombre d'objets n'étant pas mis dans la bonne poubelle. Les CFF ont installé des poubelles sélectives, avec des résultats variables selon les villes et la discipline de la population. Ces poubelles sont aussi adaptables pour une collecte différenciée.

Un commissaire souhaite savoir s'il ne serait pas possible de confier le tri à des entreprises. M. Lorenzi note qu'il faudrait plutôt trier dès le départ, avec un tri supplémentaire par la suite dans tous les cas. D'autre part il se demande si l'on ne pourrait pas imaginer un tri à deux possibilités, afin de simplifier le tri pour la population et de limiter le tri ultérieur. Une étude doit être faite afin de trouver une solution d'ensemble, la problématique restant complexe. Le même commissaire demande par la suite si une économie n'est pas possible en termes de vidange des

poubelles avec ce nouveau système coûtant moins cher. M. Lorenzi répond que les économies faites avec ces nouvelles poubelles serviront à remplacer plus vite les poubelles non carénées. Le commissaire n'est pas sûr d'avoir trouvé comment le prix de ces corbeilles a été établi. M. Lorenzi répond que le prix a été établi selon un appel d'offres sur l'objet poubelle. Le prix pourrait être négocié si des quantités supplémentaires venaient à être produites. Les royalties seront versées aux concepteurs et conceptrices de la poubelle. 440 francs est donc le prix d'achat de la poubelle.

Un commissaire voudrait savoir si les royalties résultent d'une propriété à 100% de la Ville. M. Lorenzi répond que le développement a été amorti par la première contribution des royalties, qui sont revenues au service en charge de la conception de l'objet, l'AGCM. Pour chaque poubelle, 11 francs seront versés à ce service en guise de royalties.

Un commissaire souhaite savoir qui va construire ces corbeilles. M. Lorenzi répond que c'est la maison Rossignal qui a remporté l'appel d'offres. Le commissaire insiste sur l'importance des entreprises locales dans les travaux mandatés par la Ville de Genève. Il se demande si des demi-corbeilles ne pourraient pas être envisagées pour répondre aux questions de sécurité évoquées plus tôt. M. Lorenzi note que cette proposition a été envisagée mais n'a pas été retenue car l'accès au sac-poubelle était trop facile. M. Lorenzi précise également que 175 poubelles seront remplacées par année. Les anciennes poubelles seront recyclées au prix de la ferraille.

Un commissaire souhaite savoir si le fond est étanche ou non. M. Lorenzi répond que l'étanchéité n'est pas totale, mais que le nouveau modèle sera plus résistant au liquide.

Un autre commissaire aimerait que soit clarifiée la question du constructeur. M. Lorenzi répond que l'interface commerciale est Grellor, mais que Rossignal garde la partie fabrication. Cela était déjà le cas pour le modèle Arkea.

A une question d'un commissaire relative à une éventuelle alternative aux sacs en plastique dans les corbeilles, M. Lorenzi répond que des alternatives existent, mais que leur pertinence reste encore discutable, notamment en termes de coûts, de résistance ou encore d'entretien.

Un commissaire souhaite savoir s'il est possible de connaître le pourcentage de déchets incinérés. M. Lorenzi répond que le total des déchets incinérés représente 40 000 tonnes par an.

M. Scherly revient sur la première invite de la motion et indique que le Conseil administratif a pris la décision d'interdire le plastique à usage unique à partir du 1^{er} janvier 2020. Un commissaire s'étonne de voir que le plastique

sera interdit alors même qu’une alternative n’existe pas. M. Scherly répond que cela ne concerne pas les sacs-poubelle. Un autre commissaire note que dans la dernière invite de la motion, il est dit que le Conseil administratif souhaite aussi renoncer à l’usage de plastique pour les sacs-poubelle. Un autre commissaire souhaite savoir si la Voirie peut envisager d’autres sacs non issus de matières plastiques. M. Lorenzi note qu’il n’a pas la compétence suffisante pour répondre à cette question, mais que des sacs moins épais seront prochainement utilisés. Des solutions innovantes ne sont cependant pas exclues.

Séance du 2 mars 2023

Discussion et vote

Le président relève qu’il n’y a jamais eu de vote sur cet objet. Aucune audition supplémentaire n’avait été demandée. Il rappelle la teneur de la motion et indique qu’il lui semble que les sacs en plastique ont depuis été bannis.

Une commissaire Verte souligne que les sacs-poubelle sont encore en plastique.

Un commissaire du Parti libéral-radical, présent lors des discussions à l’époque, indique qu’il avait été précisé que remplacer les sacs-poubelle était compliqué relativement à la solidité des sacs et à leur contenu. Aucune alternative n’avait été proposée.

Un commissaire socialiste estime que la motion garde de son actualité et qu’il existe certainement d’autres solutions aujourd’hui. Il souhaiterait que le Conseil administratif fasse une réponse actualisée de la question.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois attire l’attention sur le fait que la motion émane de M. Gomez, désormais conseiller administratif. Il pense alors que cette motion est caduque.

La commissaire Verte informe que son groupe votera cette motion et relève que M. Gomez n’est pas le seul signataire. Ce texte fait encore sens et la dernière invite n’a pas encore trouvé de solution.

Le commissaire du Parti libéral-radical propose d’envoyer un courriel afin de demander si depuis lors une alternative a été trouvée.

Un commissaire du Centre (ex-PDC) propose de voter cela ce soir et indique qu’il acceptera la motion afin d’avoir une réponse rapide du Conseil administratif.

La motion est acceptée à la majorité, soit par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 2 non (MCG, UDC) et 3 abstentions (PLR).